

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - MAIRIE DE SCIEZ (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21740263500015

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Thonon-Les-Bains

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE SCIEZ (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	31
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	32
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	35
A5 - Etalement des provisions	36
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférés	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	45
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	46
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	49
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	53
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	54

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 74263	MAIRIE DE SCIEZ COMMUNE DE SCIEZ	BP 2021
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6 168
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	503
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 870 564,00	5 417 355,00	730,11	1 032,09

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	909,65	0,00
2	Produit des impositions directes/population	500,97	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 106,89	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	898,36	0,00
5	Encours de dette/population	1 157,99	0,00
6	DGF/population	172,02	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	38,19 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91,12 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	81,16 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	104,62 %	0,00 %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndics mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 31/12/2019 00:00:00.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 832 450,00	6 832 450,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		6 832 450,00	6 832 450,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 800 000,00	6 114 665,22
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 685 334,78
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 800 000,00	6 800 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 632 450,00	13 632 450,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 791 300,00	0,00	1 725 705,00	1 725 705,00	1 725 705,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 995 000,00	0,00	2 142 800,00	2 142 800,00	2 142 800,00
014	Atténuations de produits	145 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 202 300,00	0,00	1 101 335,00	1 101 335,00	1 101 335,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 133 600,00	0,00	5 359 840,00	5 359 840,00	5 359 840,00
66	Charges financières	250 700,00	0,00	235 875,00	235 875,00	235 875,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 419 300,00	0,00	5 610 715,00	5 610 715,00	5 610 715,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	210 700,00		221 735,00	221 735,00	221 735,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 210 700,00		1 221 735,00	1 221 735,00	1 221 735,00
TOTAL		6 630 000,00	0,00	6 832 450,00	6 832 450,00	6 832 450,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 832 450,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	177 500,00	0,00	263 000,00	263 000,00	263 000,00
73	Impôts et taxes	3 738 495,00	0,00	3 849 830,00	3 849 830,00	3 849 830,00
74	Dotations et participations	2 552 255,04	0,00	2 654 480,00	2 654 480,00	2 654 480,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 518 250,04	0,00	6 817 310,00	6 817 310,00	6 817 310,00
76	Produits financiers	3,14	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 529 253,18	0,00	6 827 315,00	6 827 315,00	6 827 315,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 005,00		5 135,00	5 135,00	5 135,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 005,00		5 135,00	5 135,00	5 135,00
TOTAL		6 539 258,18	0,00	6 832 450,00	6 832 450,00	6 832 450,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 832 450,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 216 600,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	123 838,91	0,00	66 340,00	66 340,00	66 340,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	410 274,00	0,00	1 140 977,00	1 140 977,00	1 140 977,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 879 130,22	0,00	4 333 738,00	4 333 738,00	4 333 738,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 413 243,13	0,00	5 541 055,00	5 541 055,00	5 541 055,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	565 440,00	0,00	610 000,00	610 000,00	610 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	132 750,00	0,00	613 810,00	613 810,00	613 810,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	748 190,00	0,00	1 253 810,00	1 253 810,00	1 253 810,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 161 433,13	0,00	6 794 865,00	6 794 865,00	6 794 865,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 005,00	0,00	5 135,00	5 135,00	5 135,00
041	Opérations patrimoniales (4)	407 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	417 750,00	0,00	5 135,00	5 135,00	5 135,00
	TOTAL	3 579 183,13	0,00	6 800 000,00	6 800 000,00	6 800 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 800 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	80 000,00	0,00	375 286,79	375 286,79	375 286,79
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	80 000,00	0,00	2 375 286,79	2 375 286,79	2 375 286,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	275 300,00	0,00	242 703,69	242 703,69	242 703,69
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 400 000,00	0,00	1 804 939,74	1 804 939,74	1 804 939,74
138	Autres subvent° invest. non transf.	16 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	365 000,00	0,00	470 000,00	470 000,00	470 000,00
	Total des recettes financières	2 056 555,00	0,00	2 517 643,43	2 517 643,43	2 517 643,43
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 136 555,00	0,00	4 892 930,22	4 892 930,22	4 892 930,22
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	210 700,00	0,00	221 735,00	221 735,00	221 735,00
041	Opérations patrimoniales (4)	407 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 618 445,00	0,00	1 221 735,00	1 221 735,00	1 221 735,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	3 755 000,00	0,00	6 114 665,22	6 114 665,22	6 114 665,22
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						685 334,78
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						6 800 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 216 600,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 725 705,00		1 725 705,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 142 800,00		2 142 800,00
014	Atténuations de produits	390 000,00		390 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 101 335,00		1 101 335,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	235 875,00	0,00	235 875,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 000,00	221 735,00	226 735,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 000 000,00	1 000 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 610 715,00	1 221 735,00	6 832 450,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 832 450,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	0,00	30 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 135,00	5 135,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	610 000,00	0,00	610 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	66 340,00	0,00	66 340,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 140 977,00	0,00	1 140 977,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 333 738,00	0,00	4 333 738,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	613 810,00	0,00	613 810,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 794 865,00	5 135,00	6 800 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 800 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	263 000,00		263 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 849 830,00		3 849 830,00
74	Dotations et participations	2 654 480,00		2 654 480,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	40 000,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	5 135,00	10 135,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	5 000,00	0,00	5 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 827 315,00	5 135,00	6 832 450,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 832 450,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	242 703,69	0,00	242 703,69
13	Subventions d'investissement	375 286,79	0,00	375 286,79
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		221 735,00	221 735,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 000 000,00	1 000 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	470 000,00		470 000,00
Recettes d'investissement – Total		3 087 990,48	1 221 735,00	4 309 725,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	685 334,78
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 804 939,74
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 800 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 791 300,00	1 725 705,00	1 725 705,00
60611	Eau et assainissement	35 500,00	35 000,00	35 000,00
60612	Energie - Electricité	225 000,00	214 000,00	214 000,00
60621	Combustibles	55 000,00	49 295,00	49 295,00
60622	Carburants	33 000,00	35 000,00	35 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	30 000,00	30 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	60 000,00	60 000,00	60 000,00
60633	Fournitures de voirie	35 000,00	35 000,00	35 000,00
60636	Vêtements de travail	6 500,00	15 000,00	15 000,00
6064	Fournitures administratives	18 000,00	15 000,00	15 000,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	31 000,00	31 000,00
611	Contrats de prestations de services	135 000,00	115 000,00	115 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	40 000,00	30 000,00	30 000,00
6132	Locations immobilières	45 000,00	25 000,00	25 000,00
6135	Locations mobilières	60 000,00	80 000,00	80 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 500,00	5 500,00	5 500,00
61521	Entretien terrains	102 000,00	90 000,00	90 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	130 000,00	110 000,00	110 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	20 000,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	157 000,00	115 000,00	115 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	50 000,00	40 000,00	40 000,00
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	45 000,00	40 000,00	40 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	11 000,00	11 000,00
6156	Maintenance	102 000,00	105 000,00	105 000,00
6161	Multirisques	51 000,00	52 000,00	52 000,00
6168	Autres primes d'assurance	410,00	410,00	410,00
617	Etudes et recherches	0,00	30 000,00	30 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	15 000,00	15 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 800,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	85 000,00	90 000,00	90 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	65 000,00	30 000,00	30 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	15 000,00	15 000,00
6237	Publications	20 000,00	35 000,00	35 000,00
6238	Divers	8 500,00	1 000,00	1 000,00
6248	Divers	1 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	10 590,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	25 000,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	25 000,00	25 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	12 000,00	14 000,00	14 000,00
63512	Taxes foncières	22 000,00	22 000,00	22 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 995 000,00	2 142 800,00	2 142 800,00
6218	Autre personnel extérieur	57 100,00	65 000,00	65 000,00
6331	Versement mobilité	3 000,00	3 900,00	3 900,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 200,00	23 500,00	23 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 000,00	3 000,00	3 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	855 000,00	930 000,00	930 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	28 000,00	27 000,00	27 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	400 000,00	400 000,00	400 000,00
64131	Rémunérations non tit.	125 000,00	110 000,00	110 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	20 000,00	33 000,00	33 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	16 000,00	16 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	175 000,00	190 000,00	190 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	276 000,00	305 000,00	305 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	7 000,00	7 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	400,00	300,00	300,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 500,00	3 700,00	3 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 800,00	1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	23 400,00	23 400,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
014	Atténuations de produits	145 000,00	390 000,00	390 000,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	95 000,00	190 000,00	190 000,00
739211	Attributions de compensation	0,00	145 000,00	145 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 000,00	55 000,00	55 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 202 300,00	1 101 335,00	1 101 335,00
6531	Indemnités	98 000,00	105 500,00	105 500,00
6532	Frais de mission	9 000,00	5 000,00	5 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 200,00	4 500,00	4 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 400,00	7 500,00	7 500,00
6535	Formation	1 000,00	5 330,00	5 330,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	100,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65548	Autres contributions	442 000,00	480 000,00	480 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	152 000,00	10 000,00	10 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	56 540,00	82 400,00	82 400,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	430 000,00	400 000,00	400 000,00
65888	Autres	1 060,00	5,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		5 133 600,00	5 359 840,00	5 359 840,00
66	Charges financières (b)	250 700,00	235 875,00	235 875,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	216 614,00	201 400,00	201 400,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 359,00	-4 830,00	-4 830,00
6618	Intérêts des autres dettes	39 445,00	39 305,00	39 305,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	10 000,00	10 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	22 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		5 419 300,00	5 610 715,00	5 610 715,00
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	210 700,00	221 735,00	221 735,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	210 700,00	221 735,00	221 735,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 210 700,00	1 221 735,00	1 221 735,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 210 700,00	1 221 735,00	1 221 735,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 630 000,00	6 832 450,00	6 832 450,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 832 450,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	65 536,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	70 366,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 830,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	8 000,00	7 000,00	7 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	1 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	177 500,00	263 000,00	263 000,00
7022	Coupes de bois	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	15 000,00	10 000,00	10 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	13 000,00	14 000,00	14 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	140 000,00	140 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	120 000,00	7 000,00	7 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	2 500,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	15 000,00	80 000,00	80 000,00
73	Impôts et taxes	3 738 495,00	3 849 830,00	3 849 830,00
73111	Impôts directs locaux	2 999 450,00	3 090 000,00	3 090 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	7 000,00	20 000,00	20 000,00
73221	FNGIR	9 830,00	9 830,00	9 830,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	147 005,00	150 000,00	150 000,00
7362	Taxes de séjour	25 000,00	30 000,00	30 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	210,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	550 000,00	550 000,00	550 000,00
74	Dotations et participations	2 552 255,04	2 654 480,00	2 654 480,00
7411	Dotation forfaitaire	557 000,00	570 000,00	570 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	358 910,00	390 000,00	390 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	96 700,00	101 000,00	101 000,00
744	FCTVA	26 530,00	29 480,00	29 480,00
74718	Autres participations Etat	2 500,00	4 000,00	4 000,00
7473	Participat° Départements	5 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	23 000,00	20 000,00	20 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	3 000,00	3 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	63 000,00	70 000,00	70 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 600,00	12 000,00	12 000,00
7488	Autres attributions et participations	1 406 015,04	1 450 000,00	1 450 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	40 000,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 518 250,04	6 817 310,00	6 817 310,00
76	Produits financiers (b)	3,14	5,00	5,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	3,14	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 000,00	5 000,00	5 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 529 253,18	6 827 315,00	6 827 315,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	10 005,00	5 135,00	5 135,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	10 005,00	5 135,00	5 135,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 005,00	5 135,00	5 135,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 539 258,18	6 832 450,00	6 832 450,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 832 450,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	123 838,91	66 340,00	66 340,00
2031	Frais d'études	123 838,91	35 640,00	35 640,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	30 700,00	30 700,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	410 274,00	1 140 977,00	1 140 977,00
2111	Terrains nus	162 475,00	491 000,00	491 000,00
2112	Terrains de voirie	53 344,00	14 000,00	14 000,00
2114	Terrains de gisement	29 000,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	148 000,00	148 000,00
2116	Cimetières	18 000,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	42 100,00	42 100,00
21571	Matériel roulant	0,00	150 000,00	150 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	55 000,00	50 000,00	50 000,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	90 000,00	90 000,00
2182	Matériel de transport	13 600,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 355,00	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	20 000,00	42 940,00	42 940,00
2188	Autres immobilisations corporelles	52 500,00	82 937,00	82 937,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 879 130,22	4 333 738,00	4 333 738,00
2313	Constructions	913 292,22	3 853 738,00	3 853 738,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	950 118,00	480 000,00	480 000,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	15 720,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 413 243,13	5 541 055,00	5 541 055,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	30 000,00	30 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	565 440,00	610 000,00	610 000,00
1641	Emprunts en euros	470 630,00	510 000,00	510 000,00
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	94 810,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	132 750,00	613 810,00	613 810,00
27638	Créance Autres établissements publics	132 750,00	613 810,00	613 810,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		748 190,00	1 253 810,00	1 253 810,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 161 433,13	6 794 865,00	6 794 865,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	10 005,00	5 135,00	5 135,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	10 005,00	5 135,00	5 135,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	800,00	800,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	3 222,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 448,00	0,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résult. Amendes police	335,00	335,00	335,00
13935	Sub. transf cpte résult. aire station	4 000,00	4 000,00	4 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	407 745,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	407 745,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		417 750,00	5 135,00	5 135,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 579 183,13	6 800 000,00	6 800 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 800 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	80 000,00	375 286,79	375 286,79
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	32 686,79	32 686,79
1322	Subv. non transf. Régions	15 000,00	92 600,00	92 600,00
1323	Subv. non transf. Départements	65 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		80 000,00	2 375 286,79	2 375 286,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 675 300,00	2 047 643,43	2 047 643,43
10222	FCTVA	122 100,00	90 205,00	90 205,00
10226	Taxe d'aménagement	153 200,00	152 498,69	152 498,69
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 400 000,00	1 804 939,74	1 804 939,74
138	Autres subvent° invest. non transf.	16 255,00	0,00	0,00
1386	Subv non transf. Autres EPL	16 255,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	365 000,00	470 000,00	470 000,00
Total des recettes financières		2 056 555,00	2 517 643,43	2 517 643,43
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 136 555,00	4 892 930,22	4 892 930,22
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	210 700,00	221 735,00	221 735,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	6 006,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	55 925,00	61 798,00	61 798,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	14 193,00	14 193,00	14 193,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	25 190,00	25 190,00	25 190,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	22 094,00	22 094,00	22 094,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	836,00	836,00	836,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	10 055,00	10 055,00	10 055,00
28051	Concessions et droits similaires	2 382,00	2 382,00	2 382,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 512,00	14 368,00	14 368,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	650,00	650,00	650,00
28182	Matériel de transport	11 276,00	12 965,00	12 965,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 833,00	6 895,00	6 895,00
28184	Mobilier	21 980,00	20 511,00	20 511,00
28188	Autres immo. corporelles	28 768,00	29 798,00	29 798,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 210 700,00	1 221 735,00	1 221 735,00
041	Opérations patrimoniales (9)	407 745,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	310 640,00	0,00	0,00
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	97 105,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 618 445,00	1 221 735,00	1 221 735,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 755 000,00	6 114 665,22	6 114 665,22

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	685 334,78
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 800 000,00
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie de emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					9 200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					9 200 000,00									
020181002-1	SOC CAISSE FED CRED MUTUEL SAVOIE	28/12/2012		30/06/2013	1 000 000,00	V		3,490	2,585		T	X Echéance constante		A-1
02408 202539 003 03	CREDIT MUTUEL CAISSE REGIONALE	17/06/2015		25/09/2015	552 000,00	F		1,400	1,564		T	X Echéance constante		A-1
15267	CCM BAS CHABLAIS	24/09/2015		05/01/2016	400 000,00	F		2,050	2,029		T	X Echéance constante		A-1
2009-A01096-1	SA CE DES ALPES	31/07/2009		15/01/2010	300 000,00	F		4,170	4,170		A	C		A-1
3263094-1	SA CE DES ALPES	27/02/2007		25/01/2009	2 000 000,00	F	EURIBOR	5,000	4,762		A	X Echéance constante		A-1
5045220	Caisse des Dépôts et Consignation	13/08/2014		01/12/2014	450 000,00	R		2,000	1,868		T	C		A-1
5045244	Caisse des Dépôts et Consignation	13/08/2014		01/12/2014	500 000,00	R		2,000	1,865		T	C		A-1
5045278	Caisse des Dépôts et Consignation	13/08/2014		01/12/2014	550 000,00	R		2,000	1,865		T	C		A-1
9174250-1	SA CE DES ALPES	12/02/2013		25/08/2013	1 000 000,00	F		4,570	4,650		T	X Echéance constante		A-1
C3263092-1	SA CE DES ALPES	17/10/2005		25/12/2008	1 000 000,00	F		4,960	4,960		A	X Echéance constante		A-1
MON500155EUR	SA LA BANQUE POSTALE	22/05/2014		01/10/2014	1 000 000,00	F		3,660	3,876		T	X Echéance constante		A-1
MON503484EUR	SA LA BANQUE POSTALE	21/05/2015		01/09/2015	448 000,00	F		1,560	1,560		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de démission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour MIEP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 896 379,98									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					1 896 379,98									
03094	SYANE		18/12/2000		36 972,85	F		5,400	6,235		A	C		A-1
03149	SYANE		18/12/2000		20 040,02	F		5,400	6,235		A	C		A-1
03294	SYANE		31/05/2002		24 683,02	F		4,760	5,465		A	C		A-1
03341	SYANE		31/05/2002		72 497,58	F		4,760	5,465		A	C		A-1
03650	SYANE		26/01/2004		119 929,79	F		4,030	4,598		A	C		A-1
03662	SYANE		22/04/2005		124 320,01	F		3,640	4,114		A	C		A-1
04003	SYANE		22/06/2007		212 598,43	F		4,650	4,131		A	C		A-1
04113	SYANE		26/05/2008		91 530,26	F		4,110	3,664		A	C		A-1
04146	SYANE		30/01/2009		65 189,34	F		3,610	3,610		A	C		A-1
14113	SYANE		28/11/2014		52 764,00	F		2,480	2,480		A	C		A-1
4201	SYANE		11/06/2009		40 985,62	F		3,610	3,228		A	C		A-1
4202	SYANE		08/09/2009		41 270,27	F		3,610	3,228		A	C		A-1
4239	SYANE		30/01/2009		59 869,27	F		3,610	3,228		A	C		A-1
4268	SYANE		22/06/2010		39 181,45	F		3,590	3,210		A	C		A-1

MAIRIE DE SCIEZ - COMMUNE DE SCIEZ - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
4329	SYANE	07/11/2012		01/01/2013	148 117,30	F		4,770	5,666		A	C		A-1
4342	SYANE	21/12/2012		01/01/2013	113 837,06	F		4,770	5,666		A	C		A-1
4355	SYANE	21/12/2012		01/01/2014	9 170,85	F		4,950	4,951		A	C		A-1
4562	SYANE	15/04/2014		01/01/2015	89 826,00	F		2,480	2,563		A	C		A-1
4563	SYANE	17/06/2014		01/01/2015	142 535,00	F		2,480	2,615		A	C		A-1
4728	SYANE	19/03/2013		01/01/2017	293 957,16	F		3,720	4,234		A	C		A-1
4866	SYANE	27/01/2020		01/01/2021	97 104,70	F		3,720	4,556		A	C		A-1
Total général					11 096 379,98									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eurbor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Categorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Capital			Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00				0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 839 189,71					471 272,52	194 825,15	0,00	65 513,51	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 839 189,71					471 272,52	194 825,15	0,00	65 513,51	
020181002-1		0,00	A-1	532 183,67	7,17	V		2,585	68 382,06	11 349,18	0,00	57,72	
02408 202539 003 03		0,00	A-1	362 899,59	9,42	F		1,664	35 970,98	4 892,30	0,00	76,28	
15267		0,00	A-1	280 043,09	9,75	F		2,029	25 498,51	5 545,69	0,00	1 246,56	
2009-A01096-1		0,00	A-1	24 203,05	0,00	F		4,170	24 203,05	1 026,09	0,00	0,00	
3263094-1		0,00	A-1	1 332 994,24	12,00	F	EURIBOR	4,762	75 255,20	66 649,71	0,00	58 694,49	
5045220		0,00	A-1	309 375,00	13,67	R		1,868	22 500,00	5 449,23	0,00	478,13	
5045244		0,00	A-1	343 750,00	13,67	R		1,865	26 000,00	5 851,57	0,00	531,25	
5045278		0,00	A-1	378 125,00	13,67	R		1,865	27 500,00	6 436,72	0,00	584,38	
9174250-1		0,00	A-1	725 877,70	12,33	F		4,650	44 125,88	32 423,56	0,00	3 115,60	
C3263092-1		0,00	A-1	463 411,66	6,92	F		4,960	56 985,44	22 985,22	0,00	335,98	
MONS00165EUR		0,00	A-1	761 526,71	13,50	F		3,876	43 451,40	27 280,04	0,00	0,00	
MONS03484EUR		0,00	A-1	324 800,00	14,42	F		1,560	22 400,00	4 935,84	0,00	393,12	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

MAIRIE DE SCIEZ - COMMUNE DE SCIEZ - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00			0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00			0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 050 466,89				99 664,91		39 301,32	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00		0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00		0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 050 466,89				99 664,91		39 301,32	0,00	0,00
03094		0,00	A-1	5 545,97	2,00	F		6,235	1 848,64	299,48	0,00	0,00
03149		0,00	A-1	3 006,02	2,00	F		6,235	1 002,00	162,33	0,00	0,00
03294		0,00	A-1	4 936,62	3,00	F		5,465	1 234,15	234,38	0,00	0,00
03341		0,00	A-1	14 499,50	3,00	F		5,465	3 624,88	690,18	0,00	0,00
03650		0,00	A-1	41 975,42	6,00	F		4,598	5 996,49	1 691,61	0,00	0,00
03662		0,00	A-1	45 802,09	6,00	F		4,114	6 543,16	1 667,20	0,00	0,00
04003		0,00	A-1	95 669,31	8,00	F		4,131	10 629,92	4 448,62	0,00	0,00
04113		0,00	A-1	45 765,16	9,00	F		3,664	4 576,51	1 880,95	0,00	0,00
04146		0,00	A-1	32 594,64	9,00	F		3,610	3 259,47	1 176,67	0,00	0,00
14113		0,00	A-1	36 934,80	13,00	F		2,480	2 638,20	915,98	0,00	0,00
4201		0,00	A-1	22 542,10	10,00	F		3,228	2 049,28	813,77	0,00	0,00
4202		0,00	A-1	22 698,68	10,00	F		3,228	2 063,51	819,42	0,00	0,00
4239		0,00	A-1	32 928,13	10,00	F		3,228	2 983,46	1 188,71	0,00	0,00
4268		0,00	A-1	23 508,89	11,00	F		3,210	1 959,07	843,97	0,00	0,00
4329		0,00	A-1	69 121,38	6,00	F		5,666	9 874,49	3 297,09	0,00	0,00
4342		0,00	A-1	53 123,94	6,00	F		5,666	7 589,14	2 534,01	0,00	0,00
4355		0,00	A-1	4 891,12	7,00	F		4,951	611,39	242,11	0,00	0,00
4562		0,00	A-1	62 878,20	13,00	F		2,563	4 491,30	1 559,38	0,00	0,00
4563		0,00	A-1	99 774,50	13,00	F		2,615	7 126,75	2 474,41	0,00	0,00
4728		0,00	A-1	235 165,72	15,00	F		4,234	14 697,86	8 748,16	0,00	0,00
4866		0,00	A-1	97 104,70	19,00	F		4,556	4 855,24	3 612,29	0,00	0,00
Total général		0,00		6 889 656,60				570 937,43		234 126,47	0,00	65 513,51

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

MAIRIE DE SCIEZ - COMMUNE DE SCIEZ - BP - 2021

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant (12)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

**IV
A2.4**

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		Indices zone euro	(1)	(2)	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3)	Ecart de l'indice zone euro	(4)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5)	Ecart de l'indice hors zone euro	(6)	Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours												
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	33		33		0		0		0		0			
		99,98	6 889 656,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0		0		0		0		0		0			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	0		0		0		0		0		0			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0		0		0		0		0		0			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0		0		0		0		0		0			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures														0
														0,00
														0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 900.00 €	05-12-2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	01/01/2000
L	FRAIS D'ETUDES ET INSERTION	2	01/01/2000
L	FRAIS RECHERCHE DEVELOPPEMENT	2	01/01/2000
L	FRAIS RELATIFS AUX DOCUMENTS D'URBANISME	5	01/01/2000
L	LOGICIELS	2	01/01/2000
L	MATERIEL DE BUREAU	5	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	01/01/2000
L	MATERIEL OUTILLAGE DE VOIRIE	5	01/01/2000
L	MATERIEL OUTILLAGE INCENDIE	5	01/01/2000
L	MOBILIER	5	01/01/2000
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT OP	10	01/01/2000
L	VEHICULE NEUF	8	01/01/2000
L	VEHICULE OCCASION	5	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		645 135,00	645 135,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		610 000,00	610 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	510 000,00	510 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	100 000,00	100 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		35 135,00	35 135,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	30 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	5 135,00	5 135,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	645 135,00	0,00	0,00	645 135,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 934 438,69	III 1 934 438,69
Ressources propres externes de l'année (a)		242 703,69	242 703,69
10222	FCTVA	90 205,00	90 205,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	152 498,69	152 498,69
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 691 735,00	1 691 735,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00
28031	Frais d'études	61 798,00	61 798,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	14 193,00	14 193,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	25 190,00	25 190,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	22 094,00	22 094,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	836,00	836,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	10 055,00	10 055,00
28051	Concessions et droits similaires	2 382,00	2 382,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	14 368,00	14 368,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	650,00	650,00
28182	Matériel de transport	12 965,00	12 965,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 895,00	6 895,00
28184	Mobilier	20 511,00	20 511,00
28188	Autres immo. corporelles	29 798,00	29 798,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	470 000,00	470 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 000 000,00	1 000 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 934 438,69	0,00	685 334,78	1 804 939,74	4 424 713,21

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 645 135,00
Ressources propres disponibles	IV 4 424 713,21

Solde

V = IV - II (6)

3 779 578,21

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV
B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				66 778,00	64 999,85											897,00	1 768,94
MAIRIE DE SCIEZ	2018	X Echéance progressive ROUTE DES SENATEURS CPUS - COMPLEMENTAIRE PLS2016	Caisse des Dépôts et Consignation	66 778,00	64 999,85	37,92	A	F	1,380	F	1,380	A-1			897,00	1 768,94	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				5 183 895,42	4 838 786,47										55 823,16	99 427,20	
HALPADES	2014	P PLUS FONCIER 29 LOGEMENTS "ABELIA"	Caisse des Dépôts et Consignation	1 242 631,00	1 173 639,58	44,83	A	F	1,050	F	1,050	-			12 323,22	17 899,47	
HALPADES	2014	P PLAI FONCIER 12 LOGEMENTS "ABELIA"	Caisse des Dépôts et Consignation	408 830,00	386 131,57	44,83	A	F	1,050	F	1,050	-			4 054,38	5 886,99	
HALPADES	2014	X Echéance progressive CPUS 5 LOGEMENTS "ABELIA" BONNAITRAIT	Caisse des Dépôts et Consignation	251 831,27	235 368,06	34,83	A	F	1,650	F	1,650	-			3 883,57	8 045,18	
HALPADES	2014	X Echéance progressive PLUS 5 LOGEMENTS "ABELIA"	Caisse des Dépôts et Consignation	165 625,69	154 889,07	34,83	A	F	1,730	F	1,730	-			2 679,58	5 249,53	
HALPADES	2015	P PLAI "ABELIA"	Caisse des Dépôts et Consignation	685 077,00	633 433,51	34,83	A	F	1,050	F	1,050	-			6 651,05	13 398,64	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Categorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HALPADES	2015	P	PLUS 29 LOGEMENTS "ABELLA"	Caisse des Dépôts et Consignation	2 057 611,00	1 902 501,10	34,83	A	F		1,050	F		1,050	-		19 976,26	40 242,46
HALPADES	2014	X Echéance progressive	PLUS FONCIER 5 LOGEMENTS "ABELLA"	Caisse des Dépôts et Consignation	250 519,46	236 477,20	44,83	A	F		1,730	F		1,730	-		4 091,06	6 847,27
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2015	X Echéance constante	RESIDENCES SENIORS PLS FONCIER	Caisse des Dépôts et Consignation	121 770,00	116 346,38	43,83	A	F		2,110	F		1,860	-		2 164,04	1 855,66
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					12 661 447,85	11 611 452,94											157 969,34	290 549,28
HALPADES	2018	X Echéance constante	OSMOZ PLAI FONCIER n°142628	Caisse des Dépôts et Consignation	29 940,43	28 893,80	47,25	A	F		0,550	F		0,550	-		158,92	527,63
HALPADES	2018	X Echéance progressive	OSMOZ PLUS n°142525	Caisse des Dépôts et Consignation	167 016,27	159 151,25	37,25	A	F		1,350	F		1,350	-		2 148,54	3 942,44
HALPADES	2018	X Echéance progressive	OSMOZ PLUS FONCIER n°142526	Caisse des Dépôts et Consignation	76 121,59	73 249,57	47,25	A	F		1,350	F		1,350	-1		988,87	1 437,52
HALPADES	2016	X Echéance progressive	HALPADES - TEMPO -VEFA - SCIEZ PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	Caisse des Dépôts et Consignation	825 064,98	778 354,87	46,75	A	F		1,350	F		1,350	A-1		10 507,79	15 594,05
HALPADES	2016	X Echéance progressive	HALPADES - TEMPO - VEFA - SCIEZ PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	Caisse des Dépôts et Consignation	2 224 194,23	2 066 963,84	36,75	A	F		1,350	F		1,350	A-1		27 904,01	52 603,16
HALPADES	2018	X Echéance progressive	OSMOZ PLUS FONCIER n°142455	Caisse des Dépôts et Consignation	45 692,36	43 968,41	47,25	A	F		1,350	F		1,350	-		593,57	862,88
HALPADES	2018	X Echéance progressive	OSMOZ PLUS n°142454	Caisse des Dépôts et Consignation	90 692,66	86 422,34	37,25	A	F		1,350	F		1,350	-		1 166,70	2 140,83
HALPADES	2018	X Echéance progressive	OSMOZ PLS n°127770	Caisse des Dépôts et Consignation	114 727,58	108 578,12	37,25	A	F		1,860	F		1,860	-		2 019,55	3 044,16

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HALPADES	2016	X Echéance progressive	HALPADES - TEMPO - VEFA 12PLS -SCIEZ PRET LOCATIF SOCIAL PREFINANANCE	Caisse des Dépôts et Consignation	611 490,20	562 488,85	36,75	A	F	1,860	F	1,860	A-1		10 462,29	16 122,12		
HALPADES	2016	X Echéance constante	HALPADES - TEMPO - VEFA - SCIEZ PRET LOCATIFFAIDE INTEGRATION	Caisse des Dépôts et Consignation	512 859,67	485 893,72	46,75	A	F	0,550	F	0,550	A-1		2 672,42	9 087,70		
HALPADES	2016	X Echéance progressive	HALPADES - TEMPO - VEFA 12PLS - SCIEZ - PRET LOCATIF SOCIAL PREFINANANCE	Caisse des Dépôts et Consignation	430 716,81	401 606,70	46,75	A	F	1,860	F	1,860	A-1		7 469,88	9 539,96		
HALPADES	2018	X Echéance constante	OSMOZ PLAI n°5142527	Caisse des Dépôts et Consignation	89 819,29	85 780,87	37,25	A	F	0,550	F	0,550	-		471,79	2 035,89		
HALPADES	2016	X Echéance constante	HALPADES - TEMPO - VEFA -SCIEZ PLAI01 PLAI PREF	Caisse des Dépôts et Consignation	1 581 495,80	1 474 542,27	36,75	A	F	0,550	F	0,550	A-1		8 109,98	36 044,06		
HALPADES	2018	X Echéance progressive	OSMOZ PLS FONCIER n°5127771	Caisse des Dépôts et Consignation	47 940,84	45 771,51	47,25	A	F	1,860	F	1,860	-		851,35	1 070,76		
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2015	C	RESIDENCE DES SENIORS PLUS FONCIER	Caisse des Dépôts et Consignation	155 196,00	147 476,17	43,83	A	F	1,600	F	1,350	-		1 990,93	2 620,18		
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2012	X Echéance progressive	MAISON DE L'ETAT SONGY PLAI	SOC C.D.C	16 830,25	14 460,34	31,25	A	R	2,050	R	1,550	-		224,14	324,21		
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2012	X Echéance progressive	CHEMIN DE LA ROUETTE PLAI01 PLAI PREF	SOC C.D.C	8 250,80	7 423,74	41,25	A	R	2,050	R	2,050	-		152,19	113,15		
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2012	X Echéance progressive	CHEMIN DE LA ROUETTE PLUS01 PLUS PREF	SOC C.D.C	54 564,40	50 185,86	41,25	A	R	2,850	R	2,850	-		1 430,30	633,04		
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2012	X Echéance progressive	LES GRANDS CRETS PLAI01 PLAI PREF	SOC C.D.C	61 545,00	52 878,70	31,33	A	R	2,050	R	2,050	-		1 084,01	1 185,59		
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2015	C	RESIDENCE DES SENIORS PLUS	Caisse des Dépôts et Consignation	778 291,00	727 049,86	33,83	A	F	1,350	F	1,350	-		9 815,17	17 408,49		

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2012	X Echéance progressive	MAISON DE LETAT SONGY PLAI	SOC C.D.C	8 896,00	8 004,27	41,25	A	R		2,050	R		2,050	-		164,09	121,99
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2012	X Echéance progressive	LES GRANDS CRETS PLUS01 PLUS PREF	SOC C.D.C	393 575,75	361 319,27	41,33	A	R		2,850	R		2,850	-		10 297,60	4 566,12
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2012	X Echéance progressive	LES GRANDS CRETS PLUS01 PLUS PREF	SOC C.D.C	112 369,00	103 159,48	41,33	A	R		2,850	R		2,850	-		2 940,05	1 303,66
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2015	C	RESIDENCE DES SENIORS PLS	Caisse des Dépôts et Consignation	308 526,00	299 916,89	33,83	A	F		2,110	F		1,860	-		5 392,45	6 376,99
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2015	C	RESIDENCE DES SENIORS PLAI FONCIER	Caisse des Dépôts et Consignation	298 687,00	281 075,64	43,83	A	F		0,550	F		0,550	-		1 545,92	5 898,00
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2012	X Echéance progressive	LES GRANDS CRETS PLA01 PLAI PREF	SOC C.D.C	17 535,25	15 777,46	41,33	A	V		2,050	V		2,050	-		323,44	240,47
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2015	C	RESIDENCE DES SENIORS PLAI	Caisse des Dépôts et Consignation	1 152 563,00	1 065 744,96	33,83	A	F		0,800	F		0,550	-		5 861,60	29 083,88
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2015	C	RESIDENCE DES SENIORS PLS	Caisse des Dépôts et Consignation	340 637,00	320 091,08	33,83	A	F		2,110	F		1,860	-		5 953,69	7 040,69
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2012	X Echéance progressive	CHEMIN DE LA ROUETTE PLA03 PLAI BBC	SOC C.D.C	45 689,20	39 018,51	31,25	A	R		1,850	R		1,850	-		721,84	904,74
LEMAN HABITAT OFFICE PUBLIC HLM THONON	2012	X Echéance progressive	CHEMIN DE LA ROUETTE PLUS06 PLUS BBC	SOC C.D.C	297 466,40	259 978,78	31,25	A	R		2,650	R		2,650	-		6 889,44	5 261,79
OPAC HTE SAVOIE	2018	X Echéance progressive	Route des Sénateurs PLUS	Caisse des Dépôts et Consignation	539 085,25	510 444,82	37,75	A	F		1,350	F		1,350	-		6 866,72	14 208,10
OPAC HTE SAVOIE	2018	X Echéance progressive	Route des Sénateurs PLAI	Caisse des Dépôts et Consignation	165 208,76	156 921,69	37,75	A	F		0,550	F		0,550	-		861,63	4 139,95
OPAC HTE SAVOIE	2018	X Echéance progressive	Route des Sénateurs PLUS FONCIER	Caisse des Dépôts et Consignation	236 791,33	226 324,74	47,75	A	F		1,350	F		1,350	-		3 044,72	5 182,28

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC HTE SAVOIE	2018	X Echéances progressives	Route des Sénateur PLAI Foncier	Caisse des Dépôts et Consignation	76 968,19	73 862,41	47,75	A	F	0,550	F	0,550	-	-	EURIBOR	405,67	1 550,92	
RECUP HAUTE SAVOIE HABITAT	2011	C	EMPRUNT COMPACTAGE BONNATRAIT+PENSION DES JARDINS	SOC C.D.C	437 028,36	342 672,30	24,33	S	R	1,680	R	1,680	-	-	EURIBOR	11 426,73	11 107,44	
RECUP HAUTE SAVOIE HABITAT	2011	C	Avenant de réaménagement ZAC DES CRETS 24 PLA	SOC C.D.C	186 765,76	94 601,09	7,33	S	R	1,720	R	3,470	-	-	EURIBOR	3 159,02	11 161,27	
RECUP HAUTE SAVOIE HABITAT	2004	X Echéance constante	LOCAL BONNATRAIT	SOC DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	13 097,40	5 368,78	8,42	A	R	EURIBOR	1,720	R	EURIBOR	1,720	EURIBOR	92,34	556,67	
RECUP OPAC 74	1998	X Echéance constante	ZAC DES CRETS 3 LOGEMENTS	SOC C.D.C	23 726,65	9 479,43	8,83	A	V	4,300	V	3,800	-	-	EURIBOR	360,20	820,30	
RECUP OPAC 74	2008	X Echéance constante	FONCIER PENSION DES JARDINS	SOC C.D.C	4 085,40	3 803,92	36,42	A	V	2,750	V	2,750	-	-	EURIBOR	95,87	55,46	
RECUP OPAC 74	2008	X Echéance constante	PENSION DES JARDINS PLA1 TRAVAUX	SOC C.D.C	10 329,80	8 697,40	26,42	A	R	1,750	R	1,750	-	-	EURIBOR	135,11	226,14	
RECUP SA MONT BLANC HLM	2012	C	LE DAHLIA BONNATRAIT 10 LOGMTS	SOC C.D.C	67 967,19	34 049,23	6,75	A	V	3,550	V	3,550	-	-	EURIBOR	1 208,61	4 404,60	
TOTAL GENERAL					17 912 121,27	16 515 239,26										214 689,50	391 745,42	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 827 315,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2018	Mobilier : OPEL CORSA SERVICES TECHNIQUES	2 922,48	OPEL BANK	5	2 922,48	1 217,70	0,00	0,00	0,00	4 140,18
2019	Mobilier : OPEL MOVANO SERVICES TECHNIQUE	5 267,88	OPEL BANK	5	5 267,88	5 267,88	1 755,96	0,00	0,00	12 291,72
2019	Mobilier : OPEL COMBO SERVICES TECHNIQUES	2 834,40	OPEL BANK	5	2 834,40	2 834,40	1 135,36	0,00	0,00	6 804,16

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
ECOLE DE MUSIQUE	1 987 339,00	0,00	1 987 339,00	0,00	1 083 333,00	904 006,00	0,00
GYMNASE +TENNIS	1 344 062,00	0,00	1 344 062,00	0,00	1 250 000,00	94 062,00	0,00
COUVERTS PARC DRONZET	171 327,05	-46 048,55	125 278,50	91 884,62	33 393,88	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11,00	0,00	11,00	9,00	1,00	10,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargé de com (PERRIN)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Responsable RH	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		28,00	1,00	29,00	21,00	2,00	23,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique territorial	C	7,00	1,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Agent polyvalent	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef CTM	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ménage bâtiment	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Poste jardinier	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Poste électricien	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Remplacement AM 12 mois	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
ATSEM principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ATSEM principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Responsable CCAS	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de PM principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien de PM	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Apprenti		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		49,00	1,00	50,00	39,00	5,00	44,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	Nature du contrat (5)
			Index (8)	Euros			
Agents occupant un emploi permanent (6)				151 001,00			
Apprenti		OTR		8 300,00	A Apprenti	CDD Maint. Bât.	
Apprenti		OTR		8 300,00	A Apprenti	CDD Espaces Verts	
Chargé de com (PERRIN)	A	ADM		71 716,00	A	CDD	
Ménage bâtiment	C	TECH		31 185,00	A	A	
Remplacement AM 12 mois		TECH		31 500,00	A Remplacement	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				110 050,00			
3 Saisonniers ST		TECH		36 100,00	A Saisonnier	CDD	
2 chefs de poste		ANIM		27 500,00	A Saisonnier	CDD	
2 surveillants		ANIM		24 750,00	A Saisonnier	CDD	
Adjoint d'animation musée (9mois)		ANIM		21 700,00	A Saisonnier	CDD	
TOTAL GENERAL				261 051,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PVI : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-8 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
4-7 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
1-0 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
1-0-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 4-7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
THONON AGGLO	01/01/2020		13 283,00
ANIMAUX SECOURS (Arthaz)	01/01/2020		6 168,00
SISAM	01/01/2020		463 470,00
SYNDICAT TRAITEMENT OM	01/01/2020		3 500,00
SYANE	01/01/2020		3 500,00
SYNDICAT D'EPURATION	01/01/2020		5 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

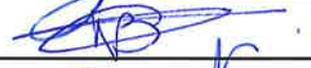
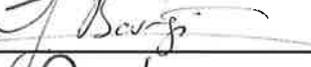
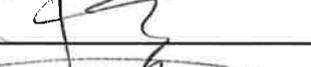
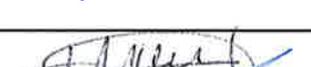
Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :
 Pour : 25
 Contre :
 Abstentions : 1

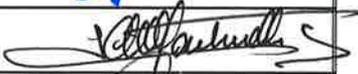
Date de convocation : 09/03/2021

Présenté par Le (1),
 A Sciez, le 15/03/2021
 Le ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Sciez, le 15/03/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ANSART ERIC	
BADAIRE CORINNE	
BALLY NOEMIE	
BEAUMONT CLAUDINE	
BESSIERE ALEXANDRE	
BOURGEOIS FATIMA	
BROTHIER NATHALIE	
COLIN AUDREY	
DA COSTA JASON	
DAVID MICHEL	
DE VETTOR DIDIER	
DEBEUGNY YANNICK	
DEMOLIS CYRIL	
DEMOLIS HUBERT	
DUPUPET TALINE	
GILBERT JOEL	
HOUVER FRANCK	
HUMBERT VIRGINIE	
HUVENNE BERNARD	
LAMBERT JEAN-PHILIPPE	
LEGRIN GUILLAUME	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LIOT-YVOZ HELOISE	
MARTINELLI CHRISTINE	
MAURE DOMINIQUE	
MAZARS NATHALIE	
REALE RICHARD	
ROZE FABIENNE	
TAVARES JOSE	
TORRENTE MARIE-CHRISTINE	

Certifié exécutoire par Le (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Sciez, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.